

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU

RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le seize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette, BRAS Hélène, CLOP Anita, MARCHAL Ambre et MM BIRTÉGUE Pascal, BIZET Jean-François, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, LUBRANO Eric, REGITZ Jean-Philippe, REGNART Mathieu et VANTHEEMSCHE Philippe

ABSENTS EXCUSÉS : Bruno d'ANNOUX (pouvoir à Josette ALFARO), Karine BILLOTTE (pouvoir à Hélène BRAS), Benjamin BORGNAT (pouvoir à Yvan HISQUIN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yvan HISQUIN

ORDRE DU JOUR :

- I – RÉGULARISATION ACQUISITION BANDES DE TERRAIN Route de Vaux vers Parc de Jeux**
- II - TRAVAUX RÉSEAUX Rue Olympe de Gouges**
- III - RENOUELEMENT CONTRAT INFORMATIQUE**
- IV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉMARCHE GLOBALE**
- V - D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**
- VI – RENOUELEMENT CONTRAT EMPLOI AVENIR**
- VII - ACCORD LANCEMENT PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL par CCPC**
- VIII - QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de réunion du 30 mars 2015 qui n'appelle aucun commentaire.

I – RÉGULARISATION ACQUISITION BANDES DE TERRAIN ROUTE DE VAUX VERS PARC DE JEUX :

Lors de la vente des deux terrains appartenant à M SEGUENOT Alain, sis route de Vaux, voisins du parc de jeux de la Cour Barrée, il avait été stipulé dans le Certificat d'Urbanisme que la commune réservait une bande de terrain le long de ces deux parcelles. Le bornage a été fait et payé par M SEGUENOT. Ces terrains ont été achetés et la commune doit donc racheter les deux bandes de terrain aux deux nouveaux propriétaires :

- M SANCHEZ et Mme ANTUNES pour la bande de terrain cadastrée AC 162 de 45 m²
- M REGNART Mathieu pour la bande de terrain cadastrée AC 164 de 50 m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal (sauf M REGNART qui ne prend pas part au débat et au vote) DONNE SON ACCORD pour ces acquisitions et propose le prix de 10 € le m² et charge Mme le Maire de régulariser l'acte chez Maître LAMBERT TAPIE.

II – TRAVAUX RÉSEAUX Rue Olympe de Gouges – Les Plantes :

Pascal BIRTEGUE explique au conseil municipal qu'en prévision de constructions sur les terrains appartenant aux consorts BOUSSARD et MARTIGNON (parcelle AI 164) lieu-dit « Les Plantes », la commune doit amener les réseaux d'eau potable et d'assainissement en limite de propriété, par le passage situé entre la propriété de M Mme FROMENTIN et celle de M Mme DUPLOYER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le devis effectué par EUROVIA d'un montant HT de 7 203,31 € et charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

III – RENOUVELLEMENT CONTRAT INFORMATIQUE :

Mme le Maire explique au conseil municipal que le contrat concernant les logiciels informatique du secrétariat conclu en 2012 arrive à échéance au 1/7/2015.

Le nouveau contrat proposé par JVS MAIRISTEM est en hausse de 4,6% soit un montant annuel de 3 346,80 € TTC pour les 3 années à venir, plus une prestation supplémentaire dont le coût annuel est de 210 € TTC pour la 1^{ère} année (2015) et 108 € TTC les deux années suivantes concernant l'abonnement à un site WEB qui permet d'avoir accès à tous les formulaires administratifs et qui remplace le logiciel actuel, obsolète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite avoir des informations supplémentaires pour le renouvellement du contrat.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DÉMARCHE GLOBALE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Comme le demande la législation et cela depuis plusieurs années, notre commune s'engage dans une démarche commune et globale d'évaluation des risques professionnels. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne nous accompagne dans cette action.

Dans le cadre de cette démarche, la commune prévoit :

- La rédaction et la mise en place d'un Document Unique comportant un inventaire des locaux et des risques liés aux différentes missions dont la collectivité est chargée à destination des citoyens. Ce document unique sera élaboré après visite de tous les sites de travail et fera l'objet d'une actualisation annuelle.
- La création d'un groupe de travail composé d'un élu et d'un agent référent par service dans le cadre d'une démarche participative au sein des services.
- Après réalisation d'un état des lieux, de l'élaboration définitive du Document Unique et émergence de préconisations liées aux risques professionnels, la mise en place d'actions ou de formations spécifiques nécessaires à toute amélioration de la prévention.

Afin de mener à bien l'élaboration du document unique, la commune d'Escolives sollicite le soutien financier du Fonds National de Prévention (CNRACL) pour réussir ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal SOLLICITE cette subvention et mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

V – RENOUELEMENT CONTRAT EMPLOI AVENIR :

Mme le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Mme Hélène TAUDIÈRE doit être renouvelé au 1/6/2015. Elle propose, afin de motiver l'agent une légère hausse de salaire en raison de son implication dans le travail (remplacement efficace en fin d'année dernière) et de son parcours de formation (Etat Civil, Urbanisme, Site Internet, Documents administratifs..).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'exception de Mr Pascal Birtègue qui s'abstient, DONNE SON ACCORD pour le renouvellement pour un an à compter du 1^{er} juin 2015 du contrat Emploi Avenir de cet agent à 35 heures par semaine rémunérées à 10 € bruts de l'heure.

VI – ACCORD LANCEMENT PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL par CCPC :

Mme le Maire a déjà fait une information sur le sujet par mail à tous les conseillers. Elle explique au conseil que le PLUi est une articulation entre les communes et le SCOT qui donne une vision globale et un droit de préemption (DPU délégué aux communes). Il permet la gestion d'un seul document : plus facile pour l'instruction des dossiers.

Vu la délibération du 24 mars 2015 de la CCPC indiquant notamment :

- Qu' un projet de territoire doit pour être réussi,,être mené avec ses habitants. Plus qu'une obligation juridique, la concertation constitue l'opportunité d'impliquer les habitants dans une démarche de co-construction d'un projet de territoire. La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se fera par les moyens suivants :
 - relai des réunions par internet (site de la communauté de communes et site des communes)
 - dossier en mairies sur l'avancement des études avec un registre pour les remarques et suggestions et une « boîte à idées » en mairie et au siège de la communauté de communes
 - dépliant envoyé aux habitants ;
 - réunions publiques à l'échelle communautaire (obligatoires), une pour la phase diagnostic et une pour le PADD
 - communication dans la presse locale
 - articles pour les publications de la communauté de communes et les communes ;
 - Stand à l'occasion des évènements communautaires le cas échéant ;
- Que la collaboration avec les communes membres de la communauté de communes se fera sous forme d'un groupe de travail qui suivra le déroulement de toutes les phases du PLUi et sera composé des membres de la commission urbanisme.

Les Conseils municipaux désigneront en plus du membre élu à cette commission, un élu relai chargé du PLUi, voire un suppléant. Les réunions de travail programmées avec le cabinet d'études devront se dérouler sur l'ensemble du territoire communautaire. Les communes accueilleront le groupe de travail. Les réunions par secteur de communes seront proposées en fonction des thèmes abordés. Les élus chargés du suivi des PLUi restitueront à l'occasion des conseils municipaux.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'un vote aura lieu prochainement.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

A. Connection internet pour les écoles maternelle et primaire.

Mr Jean-François Bizet propose au conseil la mise en place de deux connections internet pour l'école maternelle et l'école primaire. Les coûts d'abonnement s'élèveraient à 40€ HT par mois et par ligne comprenant internet et téléphone.

Le conseil municipal demande d'autres estimations pour se prononcer.

B. Philippe VANTHEEMSCHE évoque l'état d'insalubrité du chalet du bord de l'Yonne et qui devient dangereux. Celui-ci pense qu'il serait sage de le démolir.

Après discussion le conseil municipal décide de procéder à la démolition du chalet.

C. Sacha demande s'il est possible de prévoir un panneau d'affichage extérieur pour annoncer les différentes manifestations communales et alentours.

Le conseil municipal donne son accord de principe. La recherche du support le mieux adapté et de l'endroit le plus favorable sera à effectuer d'ici le prochain conseil municipal.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 28 Mai 2015

Le Maire,

Josette ALFARO